Relations CE/Chili: état des relations actuelles

1995/2050(COS) - 19/01/1996

En rappelant que l'accord en vigueur avec le Chili depuis 1990 doit être renégotié pour relancer une association politique et économique entre l'Union et ce pays, le rapporteur, Mme MIRANDA de LAGE (PSE, E), a mentionné les deux volets auxquels le Parlement accorde une importance majeure pour le succès de l'initiative de la Commission. Il s'agit d'institutionnaliser le dialogue parlementaire et de renforcer la coopération commerciale pour une libéralisation progressive et réciproque des échanges commerciaux. Le Commissaire BRITAIN a tout d'abord souligné qu'une déclaration conjointe concernant la création d'un dialogue politique entre les parties intéressées a été signée à MADRID, le 18 décembre dernier. Dans ce contexte, des rencontres réguliers entre le Président du Chili et les principales autorités du Conseil des Ministres de l'Union ont déjà été fixées. En ce qui concerne le volet commercial, les directives des négotiations, qui devront être approuvées par le conseil fin janvier, créeront des mécanismes institutionnels nouveaux (une sous-commission pour le commerce) et établiront des méthodes pour faire progresser la libéralisation des échanges dans le sens souhaité.